

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

PROTOCOLE DE GESTION SANITAIRE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CORBAS

Document construit en partenariat entre les directeurs des écoles et la ville de Corbas à partir du protocole national émis par le ministère de l'Éducation nationale.

Lien vers le site de l'Éducation Nationale pour accès au [protocole national](https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546) (CTRL+Clic) :
<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

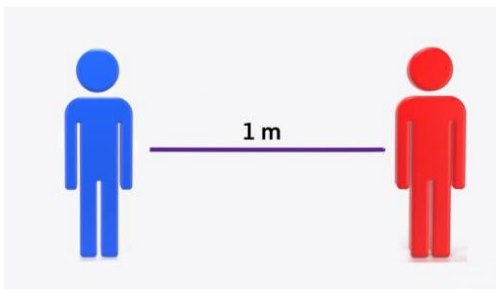
Les fiches suivantes ont vocation à vous donner de la lisibilité quant à l'accueil de votre enfant dans son école de secteur. L'accueil y est détaillé au travers de l'organisation sanitaire construite conjointement entre les écoles et la ville, de manière à assurer la sécurité nécessaire à la préservation de la santé de l'ensemble des enfants et des adultes.

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

Les personnels procèdent de la même manière.

Le maintien de la distanciation physique :



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Le maintien des gestes barrière :



SOMMAIRE DES FICHES

Accueil et sortie des élèves.....	3
Aménagement des classes.....	4
Circulation et récréation.....	5
Enseignements.....	7
Adultes de l'école.....	8
Nettoyage et désinfection des locaux.....	9
Accueils périscolaires et restauration	10
Protocole de gestion d'un cas suspect	12

Les différentes mesures détaillées dans ces fiches reposent sur cinq fondamentaux :

- ▣ **Le maintien de la distanciation physique**
- ▣ **L'application des gestes barrière**
- ▣ **La limitation du brassage des élèves**
- ▣ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ▣ **La formation, l'information et la communication**

De manière générale, tout comme les gestes barrières et la distanciation physique, la limitation du brassage des élèves sera essentielle. Elle se traduira dans la mesure du possible par le maintien de votre enfant dans un « groupe-classe » stable et fixe. L'organisation de la journée et de la circulation des élèves a pour vocation à éviter tout contact direct ou indirect entre les groupes.

ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES

Accès à l'école

Trois à quatre accès par école sont mobilisés et signalés afin d'éviter les trop grands rassemblements. Les parents sont informés préalablement de l'accès qu'ils doivent utiliser. **Il est demandé aux personnes qui accompagnent les élèves de respecter la distanciation physique** avec tout le monde, adulte et enfants, et de rester le moins de temps possible à proximité des accès.

Les parents et les accompagnants ne peuvent pas entrer dans l'école.

Les accès seront fermés **à 8h40 et 13h40**.

Les échanges avec le personnel encadrant pendant qu'il gère les flux d'élèves sont fortement déconseillés. Ils seront possibles dans le respect des gestes barrière, une fois les enfants remis à leurs parents. Les enseignants portent un masque pendant ces échanges et les parents sont invités à faire de même.

Le port du masque est prohibé pour les enfants en maternelle. Pour les élèves de l'élémentaire, il n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

Gestion des flux à l'arrivée à l'école

- Un adulte sera présent à chaque accès.
- Des zones seront définies pour éviter les files d'attente à l'extérieur de l'école.
- Les élèves sont accompagnés par un adulte de l'école, en petits groupes jusqu'à leur classe après lavage des mains.

Gestion des flux à la sortie des classes

- Les élèves des classes élémentaires sont accompagnés par l'enseignant jusqu'aux accès utilisés le matin pour l'entrée.
- Une distance de 5m est respectée entre les classes.
- Les élèves des classes maternelles sont remis aux parents à la porte de la classe en respectant la distanciation physique.

La signalétique

- Marquage au sol effectué avant la réouverture tant dans la cour de récréation que dans les couloirs de l'école et devant les sanitaires.
- Affichage du sens de circulation et des gestes barrières.

AMÉNAGEMENT DES CLASSES

L'organisation de l'espace dans les classes a été revu à partir des consignes sanitaires et du nombre d'élèves accueillis qui ne doit pas dépasser 15 en élémentaire et 10 en maternelle.

La distanciation

- les salles de classe seront organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau de l'enseignant (soit environ 4m² par élève)
- Il n'y aura plus d'installation de tables en face à face
- Les tables seront éloignées des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Les déplacements seront limités dans la classe.
- L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction...) seront retirés en maternelle.

Neutralisation de certains espaces

- Le mobilier et le matériel non nécessaires ainsi que les coins collectifs (bibliothèque...) seront neutralisés et cette neutralisation sera matérialisée.

Signalétique

- Pour limiter les croisements dans la classe, une mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe sera matérialisée.

Ventilation des locaux

- Les salles de classes seront aérées pendant 15 minutes par une ouverture des fenêtres (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), a minima avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

CIRCULATION ET RECRÉATION

Échelonnement des récréations

- Les récréations seront échelonnées et organisées par groupes de classes ou par groupes de niveau en respectant des zones géographiques propres à chaque groupe et en évitant le croisement de classes et d'élèves.
- Elles se dérouleront en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.
- Les élèves sortiront et rentreront en respectant la distanciation physique entre chaque élève.

Sens de circulation

- Un sens unique ou prioritaire de circulation sera défini et matérialisé dans l'école à l'aide d'une signalétique visible et lisible (panneaux, fléchages, couleurs)...
- Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.

Règles de distanciation pendant les déplacements

- Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.
- Ces déplacements se feront en respectant le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

La surveillance des élèves

- La surveillance des élèves sera faite par l'enseignant et un second adulte présent en récréation.

Les jeux proscrits

- Les jeux de contact et de ballon et tous ceux qui impliquent des échanges d'objet seront proscrits.
- La mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs également.

Neutralisation des jeux de cours ou mesures prévues pour une utilisation sécurisée

- Les jeux et installations d'extérieur avec points de contact seront identifiés par balisage physique et neutralisés.

En cas d'intempéries

- Dans ce cas un temps de pause pourra être réalisé en classe, ou dans un autre espace intérieur avec des zones géographiques dédiées à chaque groupe.

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

UTILISATION DES SANITAIRES

Hygiène des mains

- Le lavage des mains sera essentiel. Il consistera à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.
- Ce lavage sera réalisé a minima :
 - A l'arrivée dans l'école ;
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
 - Avant et après chaque repas ;
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes (sauf en maternelle), sous le contrôle étroit d'un adulte.

Pendant la récréation

- Le nombre de personnes présentes sera limité dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Le flux des élèves vers les toilettes sera géré par un adulte.
- L'adulte encadrant veillera à ce que les élèves se lavent les mains « avant » et « après » le passage aux toilettes.

En dehors de la récréation

- Les élèves de maternelle seront accompagnés par un adulte.
- Les consignes seront répétées pour les autres élèves notamment au niveau du lavage des mains avant et après usage des toilettes.

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

ENSEIGNEMENTS

La mise en œuvre de **tous les enseignements** tiendra systématiquement compte des mesures d'hygiène et de sécurisation sanitaire.

En amont de l'arrivée des élèves, les classes seront entièrement nettoyées (voir fiche « Nettoyage et désinfection des locaux »).

Matériel individuel

- Nous utiliserons uniquement du matériel individuel et personnel (sauf cas exceptionnel avec une désinfection immédiate).

Condition d'accès à du matériel collectif

- Le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves sera limité au strict nécessaire avec des modalités de désinfection adaptées.
- Nous privilégierons les démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- L'accès à la BCD sera interdit, nous privilégierons les lectures par l'enseignant.

Dispositifs d'enseignement

- Nous privilégierons les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...).

Déplacement des élèves

- Les déplacements seront limités dans la classe.
- Pour limiter les croisements dans la classe, un sens de circulation à l'intérieur de la classe sera matérialisé.

Utilisation des espaces

- Nous n'utiliserons que les salles de classe avec les élèves

Activités sportives

- Les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique seront privilégiés.
- Les jeux de ballon et les jeux de contact seront proscrits ainsi que l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous.
- Nous demandons aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive dès le matin.

Habillage des enfants de maternelle

- Nous demandons aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

ADULTES DE L'ÉCOLE

Sur l'ensemble des temps de la journée, tous les adultes de l'école (enseignants, agents, intervenants extérieurs) respecteront strictement les consignes sanitaires.

Les mesures d'hygiène

- Le port du masque sera systématique et constant en présence des élèves et des adultes.
- Le lavage des mains et l'utilisation de gel hydro-alcoolique seront réalisés aussi souvent que nécessaire.

La distanciation physique

- Une distance d'un mètre sera scrupuleusement respectée avec les élèves et entre adultes.
- Les adultes veilleront à éviter les échanges en face à face.
- Ils veilleront à ce que les discussions entre adultes se déroulent à l'extérieur chaque fois que possible. A l'intérieur, un espacement d'un mètre sera systématiquement respecté quel que soit le contexte (entretiens duels, réunions...).

La formation

- Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous les moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.
- Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.



Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Le protocole de nettoyage et désinfection des locaux de la collectivité respecte les préconisations du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse :

Le nettoyage quotidien

- × Nettoyage approfondi quotidien des salles utilisées, des parties communes et des sanitaires, sur le principe du bio-nettoyage (méthode utilisée dans les hôpitaux) qui implique, en plus d'un nettoyage habituel, une désinfection des locaux à base d'un produit virucide.
- × Nettoyage plusieurs fois par jour des « zones de contact » dans les locaux accueillant les élèves : poignées, interrupteurs, mobiliers, etc.
- × Désinfection continue des sanitaires durant les temps d'accueil, de récréations matin et après-midi et les temps périscolaires, avec la présence d'agents d'entretien vers les blocs-sanitaires sur ces temps pour un nettoyage entre le passage de chaque groupe d'enfants. A cela s'ajoute le nettoyage régulier des points de contact tout au long de leur utilisation : poignées, lunettes des toilettes, boutons poussoirs des chasses d'eau et robinets.
- × Présence en continu au sein de l'école d'agents d'entretien tout au long de la journée pour assurer une remise en état des sanitaires aussi souvent que nécessaire
- × Mise à disposition de lingettes désinfectantes auprès de tous les professionnels encadrants.

Le nettoyage avant la réouverture de l'école

- × Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.
- × Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves, selon les modalités précisées dans le premier point (principe du bio-nettoyage : nettoyage + désinfection).

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'accueil en périscolaire s'inscrit dans le même protocole sanitaire, notamment dans les préconisations visant à limiter le brassage entre les groupes classes.

Aussi la Ville de Corbas a-t-elle choisi d'organiser les accueils périscolaires en prenant en compte la contrainte de maintenir l'enfant dans le même « groupe classe » que durant sa journée d'école et de maintenir le cloisonnement des lieux en assurant cet accueil dans la salle de classe de l'enfant.

Pour cela, un animateur sera affecté par classe accueillie et assurera l'accueil périscolaire dans la salle de classe. Les modalités d'utilisation des espaces extérieurs se feront dans la continuité de l'organisation des récréations sur le temps scolaire : répartition des espaces de la cour par groupe classe et utilisation des espaces extérieurs selon un planning prédéfini pour éviter aux groupes de se mélanger.

I. LES ACCUEILS OUVERTS A TOUS LES ENFANTS INSCRITS A L'ÉCOLE

L'accueil du périscolaire « matin » est suspendu, ainsi que l'accueil de loisirs du mercredi, « sauf » pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise ou participant à la vie de l'école.

Périscolaire midi :

Un encadrant (animateur ou ATSEM) sera affecté sur chaque groupe classe constitué sur le temps scolaire.

Le protocole sanitaire s'appliquera en cohérence avec le temps scolaire.

La question spécifique du repas:

Il est demandé aux familles de fournir **un panier repas** à leurs enfants dans un premier temps. Ce repas ne devra pas **nécessiter d'être mis au frais ou d'être réchauffé.** L'enfant doit pouvoir consommer son repas en toute autonomie.

Les enfants prendront leur repas dans leur salle de classe respective afin de limiter le brassage de groupe (occasionnellement il pourra être pris en extérieur si la météo le permet et suivant un roulement des groupes classes définis par l'équipe encadrante)

Périscolaire soir :

Un encadrant sera affecté sur chaque groupe classe, comme pour le temps méridien.

Le reste du protocole sanitaire s'appliquera en cohérence avec le temps scolaire.

II. LES ACCUEILS RÉSERVÉS AUX ENFANTS DE PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE OU PARTICIPANT À LA VIE DE L'ÉCOLE

Périscolaire matin

L'accueil se fera de manière dérogatoire dans la salle habituelle du périscolaire de l'enfant. Les parents ne pourront pas rentrer dans le bâtiment scolaire. Les modalités précises d'accueil vous seront indiquées lors de l'inscription, selon l'école concernée.

Écoles de la Circonscription d'Irigny-Mions

L'enfant sera amené en premier lieu aux sanitaires pour se laver les mains avant de rejoindre le groupe d'enfants.

Un second lavage des mains aura lieu avant le départ pour la classe à 8h20.

Mercredis

L'accueil se déroulera dans une école de Corbas (et non pas aux Alouettes). Le lieu vous sera indiqué au moment de l'inscription.

L'accueil des enfants appliquera le présent protocole sanitaire, à l'image des jours d'école.

Une seule exception : du fait du nombre très restreint d'enfants, il ne sera pas possible de maintenir un animateur par groupe classe. La logique de constitution des groupes sera donc indépendante, de la même manière qu'un enfant passant son mercredi chez une assistante maternelle, un parent de la famille ou un voisin.

Le reste de la logique sera maintenue (locaux, circulations, activités, restauration, etc..)

La dépose de l'enfant par le parent suivra les mêmes règles que le périscolaire matin,

Une salle sera affectée à chaque groupe de 15 enfants maximum (10 en maternelle).

Les activités se dérouleront dans les mêmes conditions d'attribution de matériel individuel désinfecté au préalable, évitement des jeux ou sports de contacts, etc.

PROTOCOLE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

CHEZ UN ENFANT

Symptômes évocateurs	
Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...	
Conduite à tenir	En cas de test positif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isolement de l'élève avec masque pédiatrique (disponible dans les écoles) ○ Respect des gestes barrière. ○ Appel des parents ○ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant ○ Nettoyage des locaux suite au départ de l'enfant. ○ Poursuite stricte des mesures barrière. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La famille informe la directrice ou le directeur de l'école. ○ Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. ○ La famille est accompagnée par les personnels compétents dans l'évaluation du risque de transmission et pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement adaptée. ○ Les parents des élèves et les personnels ayant pu être en contact avec l'enfant malade sont informés par l'école selon le plan de communication en vigueur.

PROTOCOLE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

CHEZ UN ADULTE

Symptômes évocateurs	
Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...	
Conduite à tenir	En cas de test positif
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isolement de l'adulte qui garde son masque. ○ Retour rapide au domicile. ○ Respect des gestes barrière. ○ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant. ○ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés. ○ Poursuite stricte des mesures barrière. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. ○ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission et pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement adaptée. ○ Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade sont informés selon le plan de communication défini par l'établissement.